

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, si vous voulez bien rejoindre vos places, nous allons commencer. Je vais faire l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : absente, représentée par M. Jean-Pierre DABERNAT

Mme BIGEON Michèle : absente, représentée par M. Alain BRUNEAU

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : présente

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : absent, suppléé par M. Jean-Luc TOURLAN

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DAIX Christian : absent, représenté par M. Jean-Antoine MOINS

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

M. DELPUECH Guy : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. ESTIVAL Jean-Pierre : absent, suppléé par M. Jean-Louis PRAX

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : absent

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente

M. JABIOL Michel : présent

M. JUILLARD Georges : présent

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente
 Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : présent
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : présent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : absente, représentée par M. Michel ROUSSY
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : absente, représentée par Mme Florence MARTY
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul présent
 M. PAGIS René : présent
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. RODIER Jean-François : absent, représenté par M. Henri MANHES
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : présente
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2015

Sur l'adoption du procès-verbal du Conseil du 12 octobre, y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE SMART CITY

Avant d'aborder l'ordre du jour, nous avons une présentation de l'étude SMART CITY, et je vais passer la parole à M. DALL'AGNOL.

M. DALL'AGNOL.- Merci, Président. Le Cabinet d'études STRATEGIC SCOUT va vous présenter les résultats d'une étude que la CABA a sollicitée et que la Région a financée dans le cadre du Contrat Auvergne+, ayant pour thème le concept Smart City. Je leur laisse la parole. Et puis, nous entamerons une discussion, si besoin est, après.

(Présentation de documents sur écran)

Mme Sophie BARRIOLADE.- Merci, bonsoir à tous. Nous allons vous présenter de manière très synthétique les résultats de cette étude que nous avons menée à l'automne 2015. La CABA a souhaité amorcer une réflexion sur le concept de Smart City, de manière à sensibiliser les acteurs du territoire. Nous sommes donc allés chercher un certain nombre d'initiatives remarquables en France, mais également en Grèce, de manière à identifier des pistes d'actions qui pourraient être mises en place sur le territoire de la CABA.

A partir d'une réunion de démarrage qui a eu lieu en octobre 2015, la CABA a souhaité que nous nous focalisions sur deux thématiques prioritaires :

- d'une part, les déplacements et les transports : Comment optimiser la mobilité sur le territoire ? Quelles sont les initiatives de transport à la demande ?
- d'autre part, le tourisme, pour analyser :
 - le concept de smart grid sur un camping. Nous y reviendrons. L'idée étant la suivante : dans le cadre de la réhabilitation du camping de l'Ombrade, y aurait-il un intérêt à mettre en place un démonstrateur smart grid ?
 - et puis l'utilisation du numérique en relation avec les usagers.

Nous avons donc présenté un certain nombre d'initiatives. Et puis, mi-novembre, la CABA a décidé d'en retenir 6 qui ont fait l'objet d'études de cas plus approfondies à partir d'entretiens avec des responsables. C'est ce que nous allons vous présenter rapidement.

Valentin, je te laisse la parole.

M. Valentin COLLIEZ.- Avant d'approfondir les cas étudiés, revenons rapidement sur la notion de « ville intelligente » ou de « smart city » en anglais. L'objectif poursuivi par la ville intelligente, c'est d'amener un développement économique durable, c'est-à-dire prenant en compte les plans économique, social et environnemental et répondant aux attentes des citoyens, des entreprises et des institutions. Cela, c'est l'objectif général.

Pour arriver à cet objectif, dans la notion de « smart city » comme dans tous les objets intelligents, il y a la notion de numérique qui apparaît assez rapidement comme l'outil permettant de servir cet objectif principal. Le numérique permettant, par le biais de capteurs, de récupérer énormément de données. Nous reviendrons sur des exemples ensuite pour que vous compreniez bien le concept. Une fois ces données récupérées, il s'agit de les interpréter, d'en tirer des statistiques et de mettre en place des actions et des politiques nourries de ce retour du terrain, et cela dans différents domaines. La Smart City c'est très large : l'eau, les énergies, les transports, la gestion des bâtiments, la gestion des déchets, etc. Vous avez, sur le diagramme qui est projeté, différents secteurs : les transports, l'économie, l'administration intelligente, l'habitat avec la domotique notamment, mais également l'environnement.

Mme Sophie BARRIOLADE.- Sur le domaine de la mobilité, nous avons identifié un certain nombre d'initiatives remarquables que vous avez là. La CABA a souhaité que nous regardions plus précisément l'expérience du Grand Angoulême qui propose des applications sur smartphone :

- il y en a une qui concerne le ticket virtuel, qui remplace le ticket papier pour prendre les transports en commun ;
- il y en a une autre qui est une information en temps réel de l'utilisateur en mobilité. Cela consiste à dire : je choisis mon itinéraire et mon moyen de transport ;

- il y en a une autre enfin qui concerne les malvoyants. C'est une application qui leur permet de se déplacer dans la ville.

Sur Perpignan, nous avons regardé une initiative dont l'idée est de gérer à distance les feux tricolores en fonction du trafic. Par exemple, pour donner la priorité aux bus pour faciliter l'accès au stade les soirs de match, on peut, en fonction du trafic, en fonction du type de véhicules, en fonction de la vitesse des véhicules, actionner à distance, de manière automatique, les feux tricolores.

Ce qui est intéressant sur cette application, c'est que la Ville de Perpignan a son propre réseau de fibre optique qu'elle a déployé au fil des années, qu'elle a, au départ, utilisé pour connecter ses caméras de vidéosurveillance. Petit à petit, elle a agrégé d'autres applications, en l'occurrence les bâtiments connectés, les écoles. Finalement, elle a eu l'idée de connecter ses feux tricolores à ce réseau, de manière à proposer de fluidifier son trafic.

M. Valentin COLLIEZ.- Sur la CABA, il y a l'opérateur Orange qui déploie un réseau de fibre optique. C'est différent de Perpignan puisqu'à Perpignan c'était un réseau public, alors que sur la CABA c'est le réseau d'un opérateur privé, mais il est possible de s'appuyer sur le réseau déployé par cet opérateur pour amener des services innovants comme celui-là.

Mme Sophie BARRIOLADE.- Sur Vannes Agglomération, ce qui est intéressant, c'est qu'il y a une offre très diversifiée de transports. Il y a bien sûr le transport en commun traditionnel, mais il y a aussi le transport à la demande ; il y a du vélo en libre service, il y a des navettes gratuites dédiées à certaines catégories de population. Ce qui est intéressant, c'est que l'ensemble est vraiment interconnecté et permet de répondre à différents services de la population. Maintenant, ils sont en train de réfléchir à proposer des offres aux salariés, tout cela dans un but de développement durable puisqu'ils veulent réduire l'utilisation de la voiture individuelle et ils veulent également favoriser les modes de transport doux.

Avec l'expérience de Vannes Agglomération, on voit quelque chose petit à petit arriver, et à moyen terme c'est ce qui risque de se passer, c'est qu'à partir des données issues des demandes des utilisateurs, on va pouvoir calculer a priori les itinéraires de bus et donc aller de plus en plus vers un transport personnalisé. Cela, c'est une autre application du numérique.

Dans le domaine du tourisme, nous avons identifié un certain nombre d'initiatives. Certains domaines étaient déjà bien connus de la CABA comme la réalité augmentée par exemple.

Nous nous sommes attachés à une application de randonnée/itinérance douce en Région Aquitaine ; c'est-à-dire qu'en mobilité vous pouvez choisir finalement quel type de randonnée vous souhaitez faire, évaluer la durée et la difficulté, etc.

Dans le Grand Angoulême toujours, il y a une application intitulée « information en temps réel j'aime Angoulême ». Là, c'est une application touristique très ludique, qui permet aux touristes de découvrir la ville. Sur le Grand Angoulême, ce qui est intéressant, c'est qu'ils se sont rendus compte que les touristes étrangers en particulier n'utilisaient pas l'application parce qu'elle est en français et parce qu'aussi une application de ville c'est difficile à trouver pour un touriste étranger. Ils ont fait un partenariat avec Google. Ils ont fourni leurs données sur les temps réels et leurs données d'horaires de passage de bus à Google, de manière que les touristes puissent aller sur Google Maps et calculer des itinéraires en temps réel sur la ville.

Le troisième point, c'étaient les initiatives Smart-Grid. Smart-Grid, c'est la gestion intelligente du réseau électrique. Le camping de l'Ombrade ayant un projet de rénovation, il pourrait être intéressant d'en faire un site pilote à petite échelle. Petite échelle, cela veut dire micro-Grid. Jusqu'à aujourd'hui, on est sur un réseau électrique extrêmement centralisé, mais on voit bien que, petit à petit, on passe sur un modèle décentralisé avec la production d'électricité qui se fait de plus en plus chez le consommateur, que ce soit par le photovoltaïque ou par l'éolien. Il va donc falloir de plus en plus, au niveau très local, être capable de gérer l'autoconsommation et l'autoproduction. Ces démonstrateurs micro-Grid ont pour objectif de tester la façon dont on peut gérer les consommations et les productions très locales.

Nous avons un exemple de camping avec un démonstrateur micro-Grid en Grèce, près d'Athènes. Ce sont 170 chalets proches de la mer. Cela, c'est très intéressant parce que cela peut permettre de donner une image innovante et puis de faire connaître ce démonstrateur au plan international puisque, là, en l'occurrence, en Grèce, il y a un certain nombre de chercheurs qui se déplacent, qui viennent tester des matériels et des équipements, et cela apporte une ouverture sur le monde de la recherche, et en particulier sur un secteur extrêmement porteur.

Sur la partie « mobilité », ce que l'on peut dire c'est que le numérique est un levier d'action sur les grands enjeux de la mobilité au sein d'un territoire. Donc à quoi cela sert-il finalement ? Eh bien cela va permettre :

- de faciliter l'utilisation des transports collectifs puisque l'utilisateur est informé en temps réel ;
- d'optimiser l'usage du transport multimodal. De plus en plus, on voit bien qu'il y a différents modes de transport qui sont proposés au niveau du territoire, et tout cela va devoir être interconnecté.
- de développer l'offre de mobilité douce, et en particulier le vélo en libre service ;
- d'optimiser l'utilisation de la voiture individuelle. Alors, il ne s'agit pas de supprimer la voiture individuelle, mais de l'optimiser. On a parlé par exemple de la possibilité de faciliter le stationnement en voirie puisqu'on sait que 25 % du trafic dans la ville correspondent à des gens qui sont à la recherche d'une place pour se garer. Mais il y a aussi le covoiturage de proximité qui permet de transformer la voiture en moyen de transport collectif.

Cela, ce sont des choses que le numérique permet vraiment de mettre en place.

Sur le tourisme, le numérique, c'est un outil au service d'un territoire touristique attractif. Un territoire attractif, c'est un territoire qui permet aux touristes d'avoir une expérience en tant qu'utilisateur intéressante.

C'est un territoire qui permet d'utiliser les outils de médiation innovants à partir de la réalité augmentée ou 3D.

C'est un territoire qui parle aux touristes en mobilité. Par exemple, à partir de mon mobile, je sais ce qu'il y a à faire, où est le patrimoine remarquable.

Le numérique va également permettre de travailler le marketing numérique du territoire, de faire connaître et valoriser le territoire à l'extérieur, et enfin de sensibiliser et accompagner les prestataires au numérique puisque les prestataires tels qu'offices de tourisme, gîtes, commerces, etc, ont un intérêt à être accompagnés sur ces problématiques.

Ce que nous apprennent les retours d'expériences, c'est que le numérique est au service de l'attractivité du territoire. L'attractivité du territoire, cela veut dire :

- la qualité des services aux usagers,
- le dynamisme économique
- et le développement durable.

Une retombée pour le territoire que l'on retrouve vraiment sur l'ensemble des études de cas que nous avons étudiées, c'est l'image de l'initiative numérique qui va être associée à l'innovation et à la volonté du territoire d'aller vers plus de qualité de service.

On peut en tirer d'autres leçons, notamment le fait qu'il est très important de partir des attentes et des besoins des usagers, de segmenter les cibles, de bien connaître les pratiques, avant de mettre en place les usages « services numériques », et de ne pas chercher à remplacer, mais de compléter une offre existante. Par exemple, le ticket virtuel, il n'est pas là, en tout cas au départ, pour remplacer le ticket papier ; il est là pour offrir une autre façon de payer son bus.

Pour conclure, la chose vraiment à retenir, c'est qu'en amont d'un projet, il va falloir travailler sur la chaîne de valeur. Un certain nombre de partenaires vont être impliqués dans un projet. Il faut bien réfléchir sur qui fait quoi, donc être capable de mutualiser et rassembler les expertises.

On peut travailler à partir de l'existant. Nous avons identifié un certain nombre d'applications et de solutions existantes qu'il est intéressant de regarder. Il y en a en Auvergne.

Il faut également encourager l'initiative privée à partir de la libération des données.

Tu peux peut-être rajouter quelques précisions sur la libération des données.

M. Valentin COLLIEZ.- Dans le numérique, une grosse tendance, c'est que le public ou les collectivités libèrent des données sur lesquelles les entreprises privées vont s'appuyer. C'est le mouvement que l'on appelle le mouvement « Open Data », les privés venant se nourrir des données libérées par le public.

Je vais prendre en exemple les transports en commun. La collectivité, au lieu de développer l'application pour calculer les itinéraires et donner les informations en temps réel, va plutôt nouer un partenariat avec une ou plusieurs sociétés qui seraient intéressées pour développer ce type de service, et dans le numérique vous savez que les technologies évoluent très rapidement, beaucoup plus vite que le rythme des collectivités. Passer par ce biais permet donc d'avoir des applications toujours au goût du jour, en sachant qu'il est important pour l'utilisation et le succès de ces moyens qu'ils soient au goût du jour ; sinon on se retrouve avec une application très vite obsolète et qui n'est plus ou peu utilisée.

Sophie donnait tout à l'heure l'exemple du Grand Angoulême qui a, en plus de proposer sa propre application d'horaires en temps réel et de calcul d'itinéraires, choisi de fournir ses données à un opérateur privé très connu, Google en l'occurrence, mais il y a d'autres acteurs qui peuvent exister et des entreprises start up qui peuvent répondre à des concours lancés par les collectivités. Notamment, les touristes, à Angoulême, utilisent sur Google un outil qu'ils connaissent déjà et que beaucoup d'entre vous connaissent pour calculer leurs itinéraires, sauf qu'on leur propose les trajets en bus en leur indiquant à quel horaire ils doivent prendre le bus, à quel arrêt ils doivent descendre et quel est le trajet qu'ils doivent emprunter à pied pour se rendre à destination.

Mme Sophie BARRIOLADE.- Je vous indique le dernier point. Il s'agit d'associer les prestataires qui sont les relais sur le territoire. Effectivement, il faut bien penser à les associer dès le départ d'un projet puisqu'ils seront les ambassadeurs de la stratégie numérique du territoire, donc un relais pour la communication.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de cette présentation rapide, mais intéressante. Monsieur DALL'AGNOL, si vous voulez rajouter quelque chose, vous avez la parole.

M. DALL'AGNOL.- Je les remercie également au nom de tout le groupe qui a travaillé avec eux, aussi bien du secteur du tourisme que de l'informatique ou des transports. Moi, je retiens trois choses en particulier.

Concernant les transports, sur ces lignes de bus évolutives, nous nous rendons compte que finalement nous sommes assez précurseurs. Cela vaut le coup de travailler là-dessus, surtout qu'ils nous ont donné toutes les références pour prendre contact avec les différentes expériences qu'ils ont vues.

Quand je vois Angoulême BD, vous ne m'empêchez pas de penser à Aurillac et au Théâtre de Rue.

Sur le camping de l'Ombrade, je ne sais pas si cela a été dit ou pas, mais nous serions vraiment précurseurs puisqu'au niveau mondial, d'après ce que j'ai compris, il n'en existe qu'un, c'est celui de Grèce.

Il y a donc un véritable enjeu dans l'utilisation de ces applications, en sachant que nous pourrions nous associer au monde de l'Éducation Nationale en nous en donnant les moyens. Je pense que si nous pouvons appuyer tous de notre poids là-dessus pour essayer de se faire une image, ce serait très bien. Nous avons une longueur d'avance, essayons de la garder.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DALL'AGNOL. Effectivement, c'est un bel enjeu, et je crois que nous avons intérêt à poursuivre et à essayer de concrétiser ce concept. D'ailleurs, l'objectif d'avoir une collectivité intelligente, c'est déjà un objectif qui se suffit à lui-même... Monsieur ROUME, vous avez la parole.

M. ROUME.- Merci, Président. Je voudrais juste dire quelques mots puisque le secteur du transport est fortement concerné par la présentation qui vient de nous être faite. De toute façon, ne nous leurrions pas, la révolution numérique, elle est en route, en marche.

M. LE PRÉSIDENT.- Enfin une révolution qui marche...

M. ROUME.- Enfin, une révolution qui fonctionne, oui. Disons qu'elle est en marche. Soit nous arrivons à nous y inscrire, soit nous la subissons. Moi, je vois les choses comme cela. S'y inscrire, c'est être innovant, comme l'a rappelé Xavier DALL'AGNOL. C'est construire une image positive du territoire, et nous en avons bien besoin puisque je vous rappelle que nous avons un problème démographique important. S'y inscrire, cela rejoint un peu ce que nous faisons. Vous savez qu'en ce moment nous avons engagé une restructuration du réseau des transports. Nous sommes en train de faire faire une étude de faisabilité pour créer un pôle d'échange intermodal. Tout cela prend du temps. S'inscrire dans la révolution numérique, c'est se donner les moyens de pouvoir répondre beaucoup plus rapidement aux besoins de nos concitoyens concernés sur le territoire de la CABA pour l'instant, puisque ce territoire s'agrandira peut-être un jour, nous le verrons bien. Et puis, cela permet surtout d'être très réactif si nous réunissons les conditions pour effectivement une mise en commun des données et que nous donnons bien toutes les informations pour pouvoir assurer ce service. A ce sujet, je voudrais faire une petite parenthèse. Je pense que s'inscrire dans cette révolution numérique, c'est se donner les moyens d'inventer des services publics nouveaux, d'un nouveau type. En même temps, cela nécessite de s'associer avec des professionnels du numérique sur la gestion des données parce qu'une collectivité peut toujours créer un service, mais avant qu'il soit performant ce sera un peu compliqué, et il y a des gens qui réussissent très bien dans ce domaine. J'ai envie de dire aussi que la dynamique qui sera enclenchée pourra être créatrice d'emplois localement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur CHAUSI, vous avez la parole.

M. CHAUSI.- J'ai plutôt des questions à poser. Pour une collectivité, s'agissant des données qui peuvent être mises dans l'Open Data, en dehors des transports, avez-vous des exemples, dans tout ce que vous avez recensé, qui permettent d'avancer ?

La deuxième chose, c'est la couverture de notre territoire en téléphonie mobile. On a beau avoir les meilleurs outils dans la poche, quand on se déplace on voit bien que l'on est un peu limité. Il y a des applications qui sont nées dernièrement dans ce département, que ce soit en termes de référencement de monuments historiques ou bien de fonctionnement pour les associations en indiquant où est-ce que l'on peut sortir le soir. Pour autant, si on n'est pas raccordé, c'est assez difficile.

Après, moi, je me félicite que nous puissions nous poser la question, sur notre territoire de la Communauté d'Agglomération, de la manière dont nous allons aborder ce tournant des Smart City.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur, vous pouvez répondre.

M. Valentin COLLIEZ.- Vous avez posé deux questions.

Vous avez posé une question sur les infrastructures et notamment les infrastructures pour les mobiles. L'idée de l'étude, ce n'est pas de se concentrer sur les infrastructures. Il se trouve que nous sommes le cabinet qui aide aussi la Région sur la partie « infrastructures ». Nous pourrions donc répondre sur cette question, mais je vous propose de ne pas lancer le débat parce que nous allons en parler pendant des dizaines et des dizaines de minutes.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'allons pas en parler ce soir.

M. Valentin COLLIEZ.- On ne nous a laissé qu'un quart d'heure pour répondre à vos questions. En tout cas, c'est un sujet qui peut être étudié et qui est un pré-requis pour que les usages se développent. On aime bien fonctionner en couches dans les télécommunications. Les usages s'appuient sur la couche inférieure qui est celle de l'infrastructure, c'est certain.

La première question était sur l'Open Data et sur les types de données qui peuvent être mis à disposition. Il est vrai qu'aujourd'hui le succès et les applications que nous voyons le plus sur l'Open Data, c'est dans le domaine du transport avec les régies de transport qui mettent à disposition leurs données, telles que la RATP et la SNCF. Il y a énormément de collectivités qui ont fait le choix, en plus de développer leurs propres services, de les mettre à disposition des privés, voire d'organiser des concours pour encourager cette émulation et subventionner des start up qui se lancent, et créer du coup une dynamique sur les territoires sur ce sujet.

A qui servent les données libérées dans le cadre de l'Open Data ? A des industriels, à des chercheurs aussi, il ne faut pas l'oublier, qui peuvent être intéressés par la récupération de ces données. Le principe aussi avec l'Open Data, c'est le fait qu'on libère des jeux de données et on ne sait pas pourquoi. Il ne faut donc pas forcément se poser la question du type de jeu de données qui va être libéré, l'usage viendra derrière et vous n'y aurez pas pensé. C'est comme cela que ça fonctionne. Quand on a inventé les smartphones, il y a des usages auxquels on n'avait pas pensé. On ne pensait pas que l'appareil photo que l'on mettrait sur un smartphone pourrait, en posant son doigt dessus, être un capteur de la fréquence cardiaque. Il y a des gens qui ont réussi à détourner l'utilisation pour le faire. C'est la même chose pour les chercheurs qui pourraient être intéressés par des données sur les associations qui sont sur la commune, pour savoir combien elles ont de membres, connaître les locaux qu'elles utilisent, les horaires d'ouverture, les nombres d'employés pour une étude sociologique dans telle ou telle agence du territoire.

Après, cela pourrait être aussi des données rendues anonymes sur les usages en énergie, pour savoir combien consomment les bâtiments, qui seraient récupérées dans une étude sur ce thème-là par des chercheurs.

Pour vous aider sur ce sujet de l'Open Data, il y a le CRAIG qui est assez leader sur le sujet et qui agrège beaucoup de données géographiques qui sont mises à disposition des collectivités et même de particuliers qui souhaiteraient les avoir. La Région, également, assiste les collectivités avec des fiches qu'elle distribue pour vous aider à voir un petit peu le type de données qui pourraient être libérées. Le CRAIG ou la Région s'occupe d'agréger ces données, de les remettre en forme et de gérer la plate-forme qui va les mettre à disposition, parce qu'il y a aussi ce point dans l'Open Data : il faut que les données soient récupérables.

Je pensais à un autre exemple. Quand vous lancez une étude sur un sujet, il va y avoir des données qui vont être recueillies dans le cadre de cette étude. Cela pourrait être, dans les transports, le comptage des flux, des personnes qui vont se trouver à chaque arrêt de bus. Cela, c'est une information qui peut être très intéressante pour les chercheurs. Vous allez payer une étude chère pour faire faire cela. Elle pourrait être intéressante pour d'autres, en plus de la régie de transports locale. Autant valoriser l'étude par ce biais.

J'espère avoir répondu à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le téléphone portable, vous n'avez pas répondu.

M. Valentin COLLIEZ.- J'ai botté en touche, Monsieur le Président, parce que, là, nous ne pouvons pas parler d'infrastructures ; cela nous amènerait beaucoup trop loin.

M. LE PRÉSIDENT.- Moi, je peux vous en parler.

M. Valentin COLLIEZ.- Nous pourrions revenir pour en parler.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pourrais en parler parce que nous sommes moins bien desservis sur le réseau de téléphonie mobile cette année que nous ne l'étions l'année d'avant. Donc, effectivement, cela pose un problème.

M. NICOLAS.- Et nous avons fait des interventions. Cela va s'améliorer.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour faire des interventions, nous en faisons. Mais enfin s'il suffisait d'en faire pour solutionner les problèmes, cela se saurait. C'est une vraie problématique. Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ?

M. NICOLAS.- Monsieur le Président, je voudrais dire juste quelques mots, si je puis me permettre, pour abonder dans le sens de ce qui a été dit par rapport à l'Open Data et mon implication dans le dossier. Je voudrais quand même dire que tous ces aspects-là, ce sont des aspects que nous maîtrisons, que nous connaissons, et que c'est une grande chance aujourd'hui d'avoir cette expérimentation. Je n'évoquerai pas l'aspect « transport » où je pense qu'il y a de nouvelles applications et de nouveaux services qui vont se créer et qui vont être imaginés dans ce schéma-là.

Mais ces applications peuvent être intéressantes par rapport à l'expérimentation de l'Ombrade car elles touchent un certain nombre de choses très en pointe, et avec une diversité technique et d'approche intelligente, telle que nous l'avons voulue aujourd'hui. Cela a bien été exprimé, mais on n'imagine pas et on n'analyse pas le bienfait que cela va générer et surtout l'énergie que cela va générer autour des autres opérateurs qui vont s'associer au projet. Je crois qu'aussi ce projet se situe sur une grande échelle et est vraiment innovant.

On peut donc le dire et moi je souhaitais aujourd'hui l'exprimer dans ce sens.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur NICOLAS. Je crois que le fait aussi que nous puissions avoir des présentations compréhensibles, abordables par tous, y compris par ceux qui ne sont pas des spécialistes des nouvelles techniques et du numérique, est tout à fait opportun. Il est aussi important de montrer que chacun peut y trouver un intérêt. Merci à vous. A bientôt.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, nous allons maintenant passer aux délibérations. Je voudrais tout d'abord dire quelques mots sur cet ordre du jour puisque nous n'avons pas beaucoup de délibérations, mais des délibérations techniques assez importantes, dont en premier l'urbanisme avec l'engagement du PLUi et l'urbanisme véritablement à l'échelle intercommunale. Michel ROUSSY aura l'occasion d'en parler plus longuement. Après le dossier du SCOT qui est en phase presque finale d'élaboration, nous passons à une autre étape de l'urbanisme intercommunal qui est le PLUi, et c'est une étape importante découlant en particulier des dispositions de la loi ALUR.

Nous avons aussi le lancement effectif, dont Pierre MATHONIER parlera, de la 6^{ème} tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises. C'est une décision importante qui est un choix politique d'investissement. C'est un dossier de 2 M€, qui est à mon avis utile parce que nous avons l'impérieuse nécessité, dans ces temps de finances rares, de maintenir l'investissement et une politique d'investissement pour aider nos entreprises. Avancer, par rapport aux plannings initiaux, un dossier d'investissement, je crois que c'est particulièrement important à l'heure actuelle. C'est aussi un choix de confiance pour le territoire parce que cette 6^{ème} tranche, il va falloir la remplir. Certes, il y a un taux de remplissage tout à fait significatif du Pôle Immobilier d'Entreprises actuel ; mais en déclenchant cette opération cela veut dire que, bien sûr, nous espérons remplir cette 6^{ème} tranche.

A ce sujet, j'ai aussi une bonne nouvelle qui remonte à moins de deux heures concernant l'implantation d'ErDF à Esban puisque c'est passé au comité décisionnel national cet après-midi et qu'il y a un feu vert. La réponse est oui. Le transfert sur Esban est donc acté, avec même 5 postes en plus qui viendront du Limousin, sur des postes de services. Ce sera donc un transfert des personnels qui sont à Aurillac, mais avec en plus un renfort de 5 postes qui viennent de la région Limousin. La signature du BEFA sera faite fin janvier/début février. Normalement, le permis de construire devrait intervenir dans la foulée et le début des travaux fin 2016/début 2017. Là aussi, au point de vue investissement, c'est un dossier important qui donnera de l'oxygène à nos entreprises du bâtiment. C'est un gros chantier. C'est une décision qui n'a pas été facile à obtenir, qui a été obtenue un peu au forceps. On a parlé d'interventions tout à l'heure, mais là nous avons dû faire de multiples interventions au plus haut niveau d'EDF et ErDF. Je tiens d'ailleurs à remercier M. MOREAU, le directeur régional d'ErDF, qui a beaucoup défendu ce dossier au niveau national. Il est installé à Clermont-Ferrand et il a fait beaucoup pour qu'il y ait finalement un feu vert.

Vous aurez aussi une délibération sur la convention IATA avec HOP sur l'Aéroport. C'est la concrétisation de ce partenariat avec la compagnie et des efforts que nous faisons. Nous y reviendrons tout à l'heure. C'est aussi une confirmation et une certitude que nous a transmise HOP de manière formelle ces dernières heures : le feu vert définitif pour la liaison aérienne Aurillac-Ajaccio, et cela –je le rappelle– sans un centime d'euro de contribution de nos collectivités, parce que je commençais à entendre : « dans ces temps difficiles, vous financez une ligne pour aller en vacances à Ajaccio ». C'est une ligne qui est lancée par la compagnie, sans que cela ne coûte un euro de plus à notre collectivité.

Sur l'aéroport d'ailleurs, j'attends aussi une réponse précise de Mme la Ministre LEBRANCHU qui est venue me voir mercredi dernier pour me dire qu'elle était prête à faire des efforts pour notre territoire, j'attends de savoir lesquels, mais c'est déjà positif, et je lui ai demandé de nous dire, pour le 1^{er} janvier, ce qu'il en était des transferts de compétences afin que nous puissions savoir si le Département pouvait continuer à financer la gestion de l'Aéroport et la ligne aérienne. Nous devons avoir la réponse d'ici le début de l'année.

Sur la Nationale 122, nous avons obtenu des fonds sur un reste de budget 2015. Comme quoi, quand il y a des restes, il faut les demander. Ce qui a permis l'acquisition du garage FIAT. Il y a eu un accord et le problème du dossier de ce garage est réglé. J'attends la réponse du Ministre sur l'enveloppe 2016 que nous avons demandée par le Préfet à hauteur de 6 M€, ce qui est indispensable pour pouvoir tenir le planning que nous souhaitons sur la réalisation de la Nationale 122.

J'attends d'ailleurs, sur les dossiers de désenclavement et de développement économique, que le nouvel exécutif régional assume les engagements signifiés par écrit. Je serai aussi vigilant et tenace pour que ce soit le cas.

Voilà ce que je voulais vous dire avant de regarder l'ensemble de ces délibérations.

Nous allons commencer par les délibérations du groupe A que le Bureau vous propose de voter de manière bloquée, sauf s'il y a des demandes d'explication sur l'une ou l'autre de ces délibérations. Si je ne vois pas de mains se lever, je les mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à l'examen des délibérations du groupe B, en commençant par la détermination du montant 2016 des attributions de compensation. C'est un dossier suivi par M. le Vice-Président JUILLARD.

DÉLIBÉRATION N° 2015/152 : DÉTERMINATION DU MONTANT 2016 DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Rapporteur : M. JUILLARD

M. JUILLARD.- Merci, Monsieur le Président. En résumé, la délibération qui vous est présentée rappelle l'origine du mode de calcul initial de l'attribution de compensation qui est positive ou négative, suivant les cas, pour les communes.

La délibération d'aujourd'hui vous propose de modifier ces montants en fonction de deux décisions prises par notre assemblée :

- La première en février 2015 pour la création de la Direction Commune des Systèmes d'Information entre la CABA et la Ville d'Aurillac. Cela ne concerne que la CABA et la Ville. Cette décision impacte uniquement la Commune d'Aurillac par un retrait de 22 500 € en année pleine.
- La deuxième par une délibération du 18 mai 2015 qui a créé le service commun pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols à partir du 1^{er} juillet 2015. L'impact était uniquement sur six mois en 2015. Les montants indiqués dans la délibération d'aujourd'hui sont donc recalculés avec l'application de la participation des communes concernées à ce service pour une année complète.

Vous avez les chiffres dans le tableau qui est au verso de la délibération. Ces montants sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction de nouveaux services communs qui pourraient être créés.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter la répartition par commune du montant des Attributions de Compensation pour l'année 2016, telle qu'elle est définie dans le tableau qui fait partie de la délibération ;
- de maintenir les modalités d'encaissement et de décaissement de ces contributions telles que définies par la délibération n°2004/065.

Ce sont, tous, des chiffres qui avaient déjà été discutés longuement et qui ne font que s'appliquer sur les Attributions de Compensation soit en plus, soit en moins, suivant les cas. Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur JUILLARD. Y a-t-il des demandes d'explication sur cette délibération ? C'est une délibération que vous voyez revenir tous les ans avec parfois des modifications lorsqu'il y a des modifications sur les transferts de compétences ; mais, globalement, par définition, cela évolue peu. La seule chose que l'on peut se demander, c'est combien d'années ou de décennies nous allons traîner les attributions de compensation. Mais, bon, pour l'instant, c'est un débat que personne n'a envie d'accélérer. Pas de questions. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/152 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. le Maire d'Aurillac sur le Pôle Immobilier d'entreprises.

DÉLIBÉRATION N° 2015/153 : PÔLE IMMOBILIER D'ENTREPRISES D'AURILLAC – AVENANT N° 10

Rapporteur : M. MATHONIER

(Présentation de documents sur écran)

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Je crois qu'il y a une projection. Cette délibération traite de l'avenant n°10 qui poursuit logiquement l'avenant n°9.

Je vous rappelle que l'avenant n°9 prévoyait l'autorisation donnée à la SEBA 15 de réaliser des démarches d'études en vue de la création d'une 6^{ème} tranche au Pôle Immobilier d'Entreprises.

Cet avenant n° 10 traite, lui, de l'engagement opérationnel de ces travaux avec, comme cela a été dit par M. le Président, une prévision de travaux de 1 625 000 € HT, donc de près de 2 M€ TTC. Sur cette phase opérationnelle, il s'agit à la fois de la réalisation des travaux et du dossier de demande de subventions. Pour mémoire, c'est plus de 845 000 € de subventions qui vont être demandées. C'est donc un taux de financement intéressant du projet lui-même puisque c'est plus de la moitié du financement de l'opération hors taxes.

L'intérêt de réaliser cette 6^{ème} tranche, c'est bien sûr de compléter le Pôle Immobilier d'Entreprises qui a aujourd'hui un taux d'occupation très satisfaisant puisqu'il est de l'ordre de 95 %. Cet avenant aura pour conséquence, sur la convention de concession qui lie la SEBA 15 à la Communauté d'Agglomération, de prolonger la durée de cette concession de 5 ans, qui passerait de 2038 à 2042, le rallongement permettant d'absorber le coût financier, de le corrélérer avec le niveau des loyers à encaisser et les dépenses de fonctionnement et les remboursements d'emprunts.

La rémunération de la SEBA 15 est fixée à 6 %, soit 65 000 € sur la phase de travaux elle-même. Après, bien sûr, la SEBA 15 se rémunère par une convention de gestion du Village d'Entreprises.

A l'issue de cette concession, les bâtiments seront remis gratuitement à la CABA par la SEBA 15.

Ensuite, il est mentionné le détail de 800 000 € de subventions avec les différentes demandes et le coût total de 1 620 000 €. Alors le chiffre est un peu différent du tableau que nous avons. Dans la délibération, vous avez le tableau avec les échéanciers qui permettent d'absorber la totalité du financement et de l'investissement jusqu'en 2042, ce qui ramènera les opérations financières à zéro et permettra la remise à la CABA du bâtiment.

Le Village d'Entreprises fonctionne bien. Nous avons eu, plusieurs fois, l'occasion d'en faire le point. Malgré le départ de l'Odysée Interactive, nous sommes à un taux d'occupation qui est de 95 %. Il y a encore des demandes avec un certain nombre de particularités. Le besoin de l'extension de cet équipement est donc absolument nécessaire.

Au-delà de tout cela, je me réjouis de cette très bonne nouvelle sur le lot que nous avons sur Esban, qui était bloqué depuis 18 mois en attente de cette décision d'EDF. C'est vraiment une très bonne nouvelle pour la Zone d'Esban, qui fait que quasiment tous les terrains seront utilisés sur cette partie-là. Par ailleurs, cela augure d'une façon satisfaisante peut-être l'évolution de la partie du Cours d'Angoulême où EDF avait notamment un certain nombre d'entrepôts d'exploitation.

Voilà la photographie du Village d'Entreprises. Je pense que nous devons avoir le projet de 6^{ème} tranche qui apparaît à l'écran. Monsieur FRANCO, vous pouvez commenter la projection.

M. FRANCO.- Là, nous avons les projections des 6^{ème} et 7^{ème} tranches du Pôle Immobilier d'Entreprises. La 6^{ème} tranche, c'est celle qui va être lancée prochainement. Là, vous voyez son implantation. Nous avons précédemment une vue en perspective. Là, c'est la vue de dessus du bâtiment qui se situe entre les deux extensions qui ont été faites.

Nous sommes sur une surface d'un peu plus de 500 m² sur deux niveaux. Il y a environ 28 bureaux qui vont se répartir sur ces deux niveaux. Il y aura précisément 536 m² de surface de bureaux + une salle de réunion dans ce bâtiment de la 6^{ème} tranche.

Voilà les coupes du bâtiment tel qu'il se présente. Là, vous voyez les façades dessinées par l'architecte.

Le projet est en cours de finalisation pour un permis de construire qui devrait être déposé début janvier.

Voilà une perspective des façades de la 6^{ème} tranche.

Là, vous voyez l'autre façade du bâtiment de la 6^{ème} tranche. C'est une perspective architecturale.

Ici, nous avons une projection de la 7^{ème} tranche du bâtiment. Vous voyez à l'extrémité la 6^{ème} tranche. Vous avez la 7^{ème} tranche en projet que l'on voit devant nous.

Il y a des demandes de subventions qui sont en cours d'être déposées. Le permis de construire sera déposé en début de l'année 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur FRANCO. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur MANHES, vous avez la parole.

M. MANHES.- Juste une question sur le stationnement. On met le bâtiment sur les parkings, là ?

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Par rapport au rez-de-chaussée, il y aura des voitures dessous.

M. MANHES.- D'accord.

M. MATHONIER.- La construction est sur pilotis.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais M. le Maire d'Arpajon dit que, s'il y a la volonté que nous payions des places à la Commune d'Arpajon, il est d'accord. Mais je trouve qu'il ramasse déjà assez de fiscalité avec le Pôle Immobilier d'Entreprises. Il pourrait faire un effort d'ailleurs...

M. MATHONIER.- Il est vrai que, sur le stationnement, il y a des parkings, derrière, qui sont peu utilisés parce que les gens ne les connaissent pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Et puis, il faut aussi se pencher sur le stationnement le long de la rue, parce que les gens se mettent devant les places pour les personnes handicapées, pas dessus, mais devant. Il y a donc certainement une chose à revoir là-dessus. Voilà ce que nous pouvions dire sur ce dossier. Je rappelle que nous lançons l'opération parce que nous avons réussi quand même à récupérer 800 000 € de subvention, que ce soit sur le CPER où il y a de l'État et de la Région, sur Auvergne + où il y a de la Région et sur le FEDER. Cela vaut quand même la peine d'avancer plus vite que ce que nous prévoyions.

Il est vrai que, sur le Pôle Immobilier d'Entreprises, actuellement, nous avons l'Inspection d'Académie qui s'y est mise pour un certain nombre de mois ; d'ailleurs, ils y sont tellement bien que les personnels n'auront pas du tout la volonté d'en partir, mais je crois qu'ils seront bien obligés d'en partir. Cela veut dire qu'il faudra aussi trouver des occupants dans un an ou un an et demi au départ de l'Inspection d'Académie. Cette année, il y a eu six départs et je crois une quinzaine d'entrées, alors c'est vrai que le départ de l'Odyssée Interactive a été un choc pour notre Pôle Immobilier d'Entreprises. Voilà ce que je peux vous dire de complémentaire sur ce dossier. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/153 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons aux tarifs 2016 des services de l'eau et de l'assainissement. Monsieur BRUNEAU, vous avez la parole.

DÉLIBÉRATION N° 2015/154 : TARIFS 2016 DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. BRUNEAU

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. C'est la traditionnelle délibération sur les tarifs des services de l'eau et de l'assainissement qui a été préparée par la commission du 25 novembre et soumise au Bureau du 30 novembre.

Elle commence par un rappel des principes de facturation. Juste un petit complément sur ce qui est dit par rapport aux factures. Il y a une facture basée sur la consommation estimée et une facture de régularisation établie à partir du relevé de l'index du compteur. En 2015, il y a six communes qui ont fait l'objet de deux relevés ; les deux facturations ont été basées sur des consommations réelles : ce sont les communes de Carlat, Yolet, Ayrens, Teissières, Jussac et Vézac. C'est notamment suite au remplacement des compteurs existants par des compteurs avec la tête « intelligente ».

Ensuite, il est rappelé les modes de facturation.

Cette année, il y a une nouveauté puisqu'il est par ailleurs désormais possible de payer ses créances par carte bleue au guichet du Trésor Public ou directement par Internet sur le site de la CABA. C'est donc un mode de paiement qui complète les factures avec le talon TIP ou les prélèvements qui sont proposés depuis déjà 11 ans.

Il est rappelé que les factures comprennent les redevances eau et assainissement collectif. Sachant que l'assainissement non collectif, depuis le 1^{er} juillet 2015, est facturé suivant le contrôle et suivant les travaux réalisés directement sur le terrain.

Les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, c'est-à-dire le « prélèvement », la « pollution domestique » et la « modernisation des réseaux de collecte » sont collectées par la CABA qui les reverse directement à l'Agence de l'Eau. Ces redevances subissent cette année, comme tous les ans, une augmentation régulière. Pour cette année, cela correspond à 0,32 % pour une consommation de référence à l'échelon national de 120 m³.

Pour ce qui concerne l'évolution des tarifs, pour le tarif de l'eau, il vous est proposé, pour l'abonnement/la part fixe, une augmentation de 2 %, en arrondissant à l'euro, en sachant qu'il est proposé cette année d'établir une graduation pour chaque augmentation du diamètre d'alimentation du compteur puisque, jusqu'à présent, pour les diamètres de 15 et 20 mm c'était le même tarif, pour les diamètres de 25 et 30 mm, c'était le même tarif, et pour les diamètres de 80 et 100 mm, c'était le même tarif. Là, il vous est proposé les tarifs complémentaires qui prennent la moitié de l'échelon entre les deux diamètres qui avaient le même tarif. Il vous est donc proposé d'augmenter ces tarifs de 2 %. Ce qui donne, pour une consommation d'eau non assainie, une augmentation de l'ordre de 2,35 % pour une consommation moyenne de 80 m³ qui correspond beaucoup plus à la consommation moyenne sur la CABA et une augmentation de l'ordre de 2,4 % pour la consommation standard de 120 m³.

Ensuite, pour le tarif du mètre cube, il est proposé une augmentation de 3 %, c'est-à-dire de passer de 1,11 € à 1,14 €.

Par ailleurs, les autres tarifs de l'eau sont sans changement.

Pour ce qui concerne l'assainissement, l'évolution de la redevance de l'Agence de l'Eau qui concerne l'assainissement, cela correspond également à une augmentation de 0,30 % pour une consommation de 120 m³. C'est-à-dire que, par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure pour les augmentations de 2,4 % ou de 2,35 % pour les consommations de 80 ou de 120 m³, il convient d'enlever les 0,3 % qui sont reversés directement à l'Agence de l'Eau ; c'est-à-dire que, pour la CABA elle-même, nous sommes dans des augmentations de l'ordre de 2 %.

Pour ce qui concerne l'eau, les augmentations proposées amènent une ressource supplémentaire au budget de l'ordre de 130 500 € sur des charges réelles d'exploitation de 5,5 M€. Vous voyez que c'est intéressant pour le budget lui-même, mais enfin on est loin de répondre à tous les besoins qui se manifestent en la matière.

Pour ce qui concerne l'assainissement, il vous est proposé également d'augmenter de 2 % le tarif de la part fixe ; mais, là, il y aurait une évolution par contre qui est proposée, c'est-à-dire que jusqu'à présent l'abonnement était de 24 € au mètre cube pour tous les diamètres d'alimentation du compteur, alors que là il vous est proposé, puisque cela représentait 50 % du tarif d'abonnement de l'eau, d'appliquer cette proportion de 50 % pour graduer la part fixe de l'assainissement suivant le diamètre d'alimentation du compteur. Nous allons donc de 24 à 326 € avec l'augmentation de 2 % qui est appliquée également.

Cela nous amène à une progression pour une consommation de 80 m³ qui est la consommation moyenne sur la CABA pour l'eau assainie de 2,45 % moins les 0,3 % qui seront reversés directement à l'Agence de l'Eau, et de 2,5 % pour une consommation standard de 120 m³.

Pour ce qui concerne le tarif au mètre cube, il vous est proposé une augmentation de 2,7 %, le tarif passant de 1,47 € à 1,51 €.

Ensuite, les autres tarifs sont les mêmes que ceux de 2015.

De même, la redevance pour la participation financière à l'assainissement collectif, c'est-à-dire après une construction, c'est sans évolution par rapport au tarif 2015.

Pour l'assainissement non collectif, de même, il n'y a pas d'augmentation des tarifs appliqués en 2015.

De même, pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif regroupées, c'est-à-dire pour les installations supérieures à 20 équivalents habitants, il n'y a pas d'évolution des tarifs.

Pour ce qui concerne les tarifs des prestations de services et des travaux de raccordement au réseau public de l'eau et de l'assainissement, là de toute façon, c'est l'application de l'indice TP10A qui est l'un des indices des Travaux Publics, en sachant que cet indice, cette année, est en légère baisse puisqu'il est indexé notamment sur le prix du pétrole. Il est donc en légère baisse de quelques dixièmes de %.

Pour ce qui concerne les tarifs qui sont indexés sur l'indice de main d'œuvre, ils ont une augmentation d'à peine 1 pour 1000.

Pour les tarifs qui sont indexés sur l'indice du gazole, là nous avons presque 8 ou 9 % de diminution.

Enfin, pour les tarifs de dépôt de matières de vidange, ce sont les tarifs de 2015 qu'il vous est proposé de reconduire en 2016.

Par contre, il y a un nouveau tarif –qui avait déjà été voté– pour le dépotage des effluents industriels faiblement chargés, qui est de 4 € au mètre cube. Ce sont les dépotages qui ont lieu notamment à la station de Souleyrie.

S'agissant des pénalités, il n'y a pas d'évolution des tarifs.

Pour les indemnités forfaitaires en cas de perte d'un compteur de chantier, de la même façon, il n'y a pas d'évolution.

Pour les tarifs de mise à niveau des ouvrages, qui intéressent les communes puisque c'est la somme que reverse la CABA lors des travaux de voirie qui nécessitent des mises à niveau de bouches à clé ou de regards des eaux usées, là c'est l'indice TP2010-10A qui encadre ces tarifs. Ils sont donc en très légère diminution.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je peux dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement ? Ce sont des dossiers sur lesquels nous aurons de lourds investissements à réaliser dans les années prochaines. Nous sommes en train d'en réaliser, mais il y en aura d'autres, et de plus en plus lourds, en particulier sur l'assainissement.

M. BRUNEAU.- Une dernière précision, Monsieur le Président. Sur l'assainissement, la recette complémentaire, suite aux évolutions proposées, serait de 137 000 € pour des charges réelles d'exploitation de 5 760 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne permet pas de solutionner tous les besoins d'investissement que nous aurons dans les prochaines années. Mais nous sommes en train de négocier avec l'Agence de l'Eau en particulier et avec les services de l'État dans des réunions passionnantes...

M. BRUNEAU.- Surprenantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Et que M. BRUNEAU qualifie de surprenantes. Mais nous n'en dirons pas plus ce soir. Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/154 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons avec M. GRANIER aux tarifs relevant du budget des déchets ménagers et assimilés.

DÉLIBÉRATION N° 2015/155 : TARIFS 2016 – BUDGET DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. Cela va être simple et rapide parce que c'est très court. Tous les ans, nous devons fixer le tarif pour les déchets ménagers et assimilés. Le tableau qui vous est présenté voit une augmentation, pour les lignes qui augmentent, de 0,8 %. Cela concerne les collectivités ou les privés qui font appel à nos services.

Je pense que je vais vous éviter la lecture du tableau, si vous le voulez bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des modifications ?

M. GRANIER.- Il n'y a pas de modifications, à part une augmentation de 0,8 % sur certains tarifs. Les prestations gratuites restent gratuites ; cela, ça n'a pas changé. Ensuite, le tableau, par ailleurs, ne voit pas d'augmentation particulière. C'est extrêmement rapide.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/155 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons aux transports avec l'adoption du contrat standard IATA d'assistance en escale HOP.

DÉLIBÉRATION N° 2015/156 : ADOPTION DU CONTRAT STANDARD IATA D'ASSISTANCE EN ESCALE HOP

Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Il s'agit du fameux contrat IATA. Le terme IATA vient d'association internationale du transport aérien. Comme vous le savez, en juin 2009, la CCI avait abandonné la gestion de la plate-forme aéroportuaire.

C'est la Communauté d'Agglomération qui l'a reprise, Communauté d'Agglomération qui est propriétaire des lieux.

Depuis lors, la Communauté d'Agglomération n'a cessé d'investir sur cette plate-forme pour fournir des prestations de qualité certes, mais pour répondre aussi aux obligations réglementaires puisque nous sommes aujourd'hui avec une certification nationale, et demain nous serons avec une certification européenne, ce qui n'est pas sans efforts des services parce que c'est extrêmement lourd que de porter la certification au niveau du Ciel Européen.

Lors de sa prise en main de la gestion, la CABA a récupéré le dossier. Dans ce dossier, il y avait l'ensemble des relations contractuelles qu'avait pu signer la CCI à l'époque avec AIRLINAIR aujourd'hui devenue HOP. Cela concernait la ligne aérienne Aurillac-Paris.

Suite à une nouvelle procédure d'attribution, HOP a été retenu par l'État et par le Conseil Départemental du Cantal. Ils ont signé la DSP le 1^{er} juin 2015 et elle est valable jusqu'au 31 mai 2019. Profitant de cette nouvelle signature de DSP, HOP et la CABA se sont rapprochés pour signer et contractualiser ce fameux contrat IATA qui définit les obligations de chacune des deux parties.

La CABA assure diverses prestations nécessaires au fonctionnement de la ligne aérienne Aurillac-Paris dans le cadre notamment des missions de sûreté et d'opérations de piste. Pour des raisons évidentes de responsabilité, il est donc impératif de fixer contractuellement les missions, droits et obligations de chacune des parties, mais aussi de déterminer le coût des prestations effectuées par la CABA au titre du contrat d'assistance au sol qui s'appelle SGHA.

Le contrat IATA d'assistance en escale est joint à la présente délibération. Il détermine les modalités techniques, administratives et financières de la collaboration entre le gestionnaire de la plate-forme aéroportuaire assurant des prestations relevant du secteur concurrentiel et la compagnie exploitante.

Il fixe précisément le cadre d'intervention de la CABA dans le cadre de l'exploitation de la ligne.

Il contient le S.L.A. (Service Level Agreement HOP) qui précise la définition et le niveau de performance des services attendus en termes d'assistance par la compagnie.

Enfin, il détermine les tarifs applicables à HOP dans le cadre de l'application du contrat IATA.

Le contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2016. Son terme est fixé au 30 juin 2019, soit un mois après la fin de l'actuelle délégation de service public pour l'exploitation de la liaison aérienne Aurillac-Paris. Ce différentiel d'un mois est justifié par la nécessité d'assurer une transition si une nouvelle compagnie exploitante était retenue par la suite.

Il vous est donc proposé :

- de valider le contrat standard IATA d'assistance en escale HOP tel qu'il est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser M. le Président à signer ledit contrat et tout acte s'y rapportant.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Philippe GRANIER. Quand il s'agit d'aviation et d'aéroport, c'est toujours compliqué. Il n'y a jamais de textes faciles. Nous avons beaucoup travaillé là-dessus et j'en remercie la direction, en particulier Serge DESTANNES et nos services parce qu'il a fallu vraiment se mettre dans le bain du droit aéroportuaire et de tout ce qu'il y a à faire en la matière. Mais cela fonctionne et c'est l'essentiel.

Je vous indique aussi que la compagnie HOP nous a demandé d'étudier la possibilité de reprendre le personnel d'AÉRO 15 qui est sur le site. Nous travaillons là-dessus et c'est vraisemblablement ce qui se produira. Je crois que ce sera aussi dans l'intérêt autant de la compagnie HOP que de l'aéroport et de la CABA parce que ce n'est quand même pas le top. C'est une des évolutions qui est susceptible d'intervenir dans les mois qui viennent. Sur cette convention, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je la mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/156 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. le Premier Vice-Président en charge de l'Urbanisme qui va nous parler de ce dossier extrêmement important concernant le PLUi.

DÉLIBÉRATION N° 2015/157 : ENGAGEMENT DU PLUi SUR LE TERRITOIRE DE LA CABA – MODALITÉS DE LA COLLABORATION ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

DÉLIBÉRATION N° 2015/158 : PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION DU PLUi SUR LE TERRITOIRE DE LA CABA – DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

DÉLIBÉRATION N° 2015/159 : INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

DÉLIBÉRATION N° 2015/160 : PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL ET DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Rapporteur : M. ROUSSY

M. ROUSSY.- Merci, Monsieur le Président. Vous vous souvenez que, le 31 août, en Conseil Communautaire, nous avons adopté le principe de la compétence par la Communauté d'Agglomération concernant notre PLU.

Depuis cette date-là, nous avons les uns et les autres cheminé, d'abord vous-mêmes dans vos conseils municipaux pour prendre la délibération concordante. Cela a été fait dans les dates que nous avons proposées. Je vous en remercie tous. Cela a permis à M. le Préfet du Cantal, en date du 11 décembre, vous voyez donc que c'est tout chaud, de prendre l'arrêté qui modifie les statuts de la CABA qui intègrent donc formellement depuis le 11 décembre cette compétence que nous avons, chacun, perdue au niveau de nos conseils municipaux et qui appartient maintenant à la Communauté d'Agglomération.

Vous avez maintenant la phase opérationnelle qui commence à se dessiner, après la déclaration d'intention et de principe. Quatre délibérations vous sont proposées aujourd'hui par obligation de formalisme. Nous aurions pu très bien faire un seul document, mais par volonté de sécurité juridique et de lisibilité, nous avons 4 délibérations, plus une 5^{ème} que nous verrons tout à l'heure, qui concerne le marché public. Je vous propose de regarder les 4 d'un seul tenant, et d'en discuter après, éventuellement, en fonction des remarques des uns et des autres.

La première concerne les modalités de la collaboration entre les communes et la Communauté d'Agglomération. Ces modalités sont décrites dans ce que nous avons appelé « la Charte de Gouvernance politique », qui a été examinée à plusieurs reprises en Commission d'Urbanisme et qui a été validée à l'unanimité par le dernier Bureau Communautaire.

Cette charte décrit la philosophie de cette affaire-là et la philosophie des relations et, au-delà de la philosophie, les modalités pratiques des relations entre les communes et la Communauté d'Agglomération et entre les communes entre elles.

Je vais passer assez rapidement, pour ne pas être trop long, sur les principes généraux d'organisation de cette démarche.

Tout d'abord –et je crois que c'est important notamment pour nos concitoyens–, concernant les documents d'urbanisme actuels, nous devons réaffirmer que les documents qui existent aujourd'hui dans leur diversité dans toutes les communes, que ce soient les PLU, les POS ou les cartes communales, restent complètement applicables et opposables sur l'ensemble des dossiers jusqu'à la signature définitive par le Conseil Communautaire du PLUi, ce qui nous amène à 2019 ou 2020. Donc, pour les populations, il n'y a pas de changement pour l'instruction de leurs demandes. Je crois qu'il faut que nous le disions de façon très claire.

Ce que nous avons ensemble décidé, c'est que, pour les communes qui ont engagé depuis peu ou depuis longtemps des procédures d'élaboration ou de modification et qui ne les ont pas encore arrêtées, formellement elles ne pourront plus le faire dans leurs conseils municipaux respectifs. C'est donc la Communauté d'Agglomération qui sera saisie, et dès le prochain Conseil de février ce sera le cas, notamment pour les modifications concernant Arpajon-sur-Cère. Le Conseil Communautaire sera saisi des délibérations concernant les modifications dans chacune de nos communes lorsque les choses viendront à maturité pendant ces quatre ans-là si tel est le cas. L'engagement a été pris que le Conseil Communautaire ne regarderait pas les considérants de chacune de ces décisions puisqu'elles appartiennent depuis le départ à la volonté municipale de telle ou telle commune et qu'il n'est pas question que, sous prétexte de transfert de compétence dans la période d'élaboration, la Communauté d'Agglomération revienne sur les principes et sur les décisions qui auront été prises par les conseils municipaux, même si formellement il faudra repasser le sujet devant le Conseil Communautaire. Cela, c'est le premier point.

Deuxième point important. Nous sommes convenus également que si une collectivité, avant 2019, éprouve le besoin pour une raison ou pour une autre de procéder à une révision de son document d'urbanisme –en sachant qu'une modification cela ne pose aucun problème– ce sera fait sous couvert de la Communauté d'Agglomération puisque, seule, la Communauté d'Agglomération a la compétence ; ce sera fait sur une base de financement de la commune puisque ce sera une décision de la commune de procéder à cette révision allégée. Il y a donc la possibilité de le faire – nous verrons comment quand nous parlerons du marché public avec le Cabinet – sur son propre financement, sauf pour les communes qui, aujourd'hui, ont des documents d'urbanisme qui ont déjà été soit « grenellisés », soit réactualisés récemment puisqu'elles ont déjà investi dans cette élaboration, et s'il y avait une nécessité nous considérons tous ensemble qu'il ont déjà payé une fois et que ce serait un peu injuste de leur demander de payer une seconde fois.

Voilà ce que je pouvais préciser sur les documents en cours d'élaboration.

Ensuite, sur le travail à venir, sur la collaboration entre les communes et la CABA, ce qui est indiqué, c'est la volonté de travailler de façon très intégrée au niveau d'une part de la Commission d'Urbanisme que nous élargissons puisque ce que nous proposons c'est que chaque commune désigne deux personnes, pas nécessairement des conseillers communautaires, mais deux personnes intéressées dans le Conseil Municipal pour suivre les travaux d'élaboration du PLUi. Cela ne signifie pas qu'il est impératif que les deux personnes soient là en permanence à toutes les réunions, mais cela augmente la possibilité, à chaque fois qu'il y a une réunion, que chaque commune puisse être représentée par l'une ou l'autre des personnes qui seraient habilitées à ce titre. Nous vous inviterons donc à nous faire connaître les personnes qui, pour chaque commune, seront chargées de ce suivi.

Nous aurons également le souci de faire en sorte que les conseillers municipaux soient associés de très près à l'ensemble des travaux préparatoires, que ce soit pour les groupes thématiques qui ne manqueront pas d'être mis en place sur l'habitat, sur le commerce et sur le transport puisque tous ces sujets font partie du PLUi, et ce de façon encore plus précise lorsque nous en serons à la phase de zonage puisque le PLUi aura, tout comme les PLU, des zonages déterminés, et ce point-là est extrêmement sensible pour chacun d'entre nous dans nos communes ; il y aura donc de prévu un certain nombre de rencontres et de contacts pour que les élus de chaque commune soient complètement concernés par cette affaire-là.

Le premier risque de remonter au niveau de l'Agglomération le PLUi, c'est que nous nous sentions, les uns et les autres, un peu dessaisis ou déçagés parce que c'est un travail très lourd –et nous l'avons tous fait à un moment ou à un autre– d'élaborer ces documents d'urbanisme. Le risque, c'est que nous cédions un peu, chacun, à la facilité et qu'un jour nous nous retrouvions avec un document en Conseil Communautaire validé, mais pas nécessairement intégré ou accepté par chacun des conseils municipaux. Nous veillerons à ce que le bureau d'études soit le plus près possible de chacun des conseillers municipaux lorsque les questions concernant leur territoire seront travaillées.

Autre élément. Je vais aller un peu plus vite sur des sujets un peu moins essentiels. Nous aurons une réunion annuelle –c'est obligatoire– qui sera organisée sur ce thème. Au niveau du PADD –puisque nous aurons un PADD aussi dans le PLUi, c'est obligatoire–, nous aurons une séance plénière de l'ensemble des élus communaux, comme nous l'avons déjà fait au niveau du SCOT. Les choses restent les mêmes.

Quelques précisions sur la Taxe d'Aménagement. Vous savez que la Taxe d'Aménagement peut être embarquée, si nous l'avons décidé, au niveau de la Communauté d'Agglomération. Ça n'est pas le choix que nous avons fait. Nous avons fait le choix de laisser la Taxe d'Aménagement en responsabilité de chacun des conseils municipaux parce que c'est un sujet qui est sensible, c'est un sujet qui n'est pas d'actualité aujourd'hui, et nous nous sommes dit que dans les quatre ans qui viendraient nous pourrions, si nous le souhaitions, avoir une réflexion sur ce thème-là avec toutes les ouvertures possibles qui peuvent aller de l'intégration complète, c'est-à-dire un taux unique pour toutes les communes (mais nous savons que c'est extrêmement difficile) à un maintien de la taxe dans chacune des communes et avec, y compris, des zonages possibles qui peuvent permettre une distorsion des taux sans difficulté particulière.

Je veux évoquer un point aussi qui concerne un certain nombre de communes. Les Participations pour Voirie et Réseaux qui sont dues aux communes restent et resteront ad vitam aeternam une recette pour les communes, quelle que soit l'ancienneté et quelle que soit la durée de l'éligibilité sur ce point-là.

Enfin –nous y reviendrons plus longuement un peu plus tard– le droit de préemption sera transféré, dans des conditions précises que je vous indiquerai, au Conseil Communautaire et au Président de la Communauté d'Agglomération.

Un dernier point, et pas le moindre, concerne les engagements financiers puisque, comme vous le savez bien évidemment, l'élaboration d'un PLUi entraîne un coût, et ce coût nous avons tous convenu qu'il devait être mutualisé sur l'ensemble des communes de façon qu'il n'y ait pas une charge excessive au niveau de la Communauté d'Agglomération, sachant que cette charge-là nous l'aurions eue en tout état de cause au niveau de la commune s'il n'y avait pas eu de PLUi.

Nous avons regardé et validé le tableau que vous avez en annexe à la délibération, qui a mis en avant, pour calculer la contribution de chaque commune, quatre critères :

- un premier critère qui est la population totale en 2013,
- un deuxième critère : la superficie en hectares de chacune des communes,
- un troisième critère qui est la superficie bâtie sur la commune,
- enfin, un quatrième critère qui est la valeur des bases foncières.

La combinaison de ces quatre items conduit, à la droite du tableau, à une somme présentée pour chacune des communes qui doit partir de 269 € pour aller jusqu'à 11 916 €.

Ce montant est un montant fixe qui sera appelé chaque année et qui sera donc invariable, quels que soient les aléas des coûts à venir en matière d'élaboration du PLUi et de vie du document dans les années à venir, y compris après que nous l'ayons adopté. Toutes les réactualisations seront intégrées dans ces montants-là qui seront appelés non pas cette année mais une fois que le Conseil Communautaire aura approuvé le PLUi, c'est-à-dire que le premier appel devrait être en 2020. Jusqu'à cette date-là, la Communauté d'Agglomération préfinancera en quelque sorte le coût et assurera la trésorerie pour financer le bureau d'études. Nous sommes sur un montant de principe de 30 000 € qui intègre l'amortissement du coût que représentera l'opération dont nous aurons le chiffre précis lorsque nous aurons ouvert les plis que les bureaux d'études ne tarderont pas à nous adresser pour faire leurs propositions.

Ce tableau-là a été établi par les services de la Communauté d'Agglomération que je remercie et a fait l'objet de plusieurs discussions dans nos commissions mensuelles. Je crois que chacun a fait un effort puisque chacun, quelque part, est lésé par un des critères et favorisé par un autre. Je crois que nous avons eu collectivement la sagesse de nous dire que, finalement, quatre critères cela évite un maximum d'injustices. Un critère unique, cela peut effectivement poser quelques problèmes pour tel ou tel. La pondération de quatre critères fait que tout le monde a accepté cette opération qui est je crois, du point de vue financier, une bonne opération pour tout le monde, c'est-à-dire pour chacune des communes, puisque cela sécurise et cela lisse des coûts qui sont quand même importants les années où nous devons, dans nos communes, mettre 50 000, 60 000, 80 000, 100 000 € ou plus sur la table, et même jusqu'à 180 000 ou 200 000 € pour la Ville d'Aurillac. Je pense que, cela, c'est une excellente décision que nous avons prise collectivement et qui a, en plus, l'avantage d'être simple.

La modalité d'application de ce tableau, ce sera l'Attribution de Compensation. Evidemment, cela n'y est pas cette année ; cela n'y sera pas jusqu'en 2020, mais ce sera en plus ou en moins sur les Attributions à partir de 2020.

Voilà l'esprit dans lequel nous avons choisi de travailler.

Un seul sujet n'est pas encore traité. Il est inscrit dans la Charte. C'est la création du service compétent pour traiter ces questions-là. Les travaux sont en cours, notamment en lien entre les services de la Communauté d'Agglomération et les services de la Ville d'Aurillac puisqu'il y a du personnel qui existe au niveau de la Mairie d'Aurillac qui n'existe dans aucune autre commune. Le problème reste donc spécifique. Nous devons le traiter. Au Conseil de février, nous devrions pouvoir présenter une version aboutie d'un organigramme qui permettra de traiter tout à la fois le PLUi et le Droit des Sols qui est un service qui prend sa place progressivement et qui fonctionne je crois –c'est ce qu'on nous dit en commission– à la satisfaction de chaque Mairie.

Je continue, sauf si vous souhaitez déjà vous exprimer. Je ne sais pas comment nous procédons, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu peux continuer.

M. ROUSSY.- La deuxième délibération que vous avez est la délibération qui définit les objectifs et les modalités de la concertation. Elle est donc quand même essentielle.

Les objectifs d'élaboration du PLUi sont une déclinaison à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de tout ce que nous disons depuis le début des travaux sur le SCOT, c'est-à-dire favoriser l'attractivité territoriale. C'est notre leitmotiv. Vous savez que, sur le SCOT, nos enjeux, ce sont la démographie, le développement, l'attractivité et un cadre naturel préservé dans un souci non pas de sanctuarisation, mais de développement.

Les objectifs sont donc définis là :

- c'est l'équilibre entre le renouvellement urbain de la zone agglomérée et l'urbanisation maîtrisée sur l'ensemble du territoire ;
- c'est la préservation et la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales en lien avec le potentiel touristique ;
- c'est l'activité agricole là où elle existe ;
- c'est l'anticipation des besoins en matière de maintien à domicile des populations ;
- c'est donc une politique d'attractivité qui intègre les dimensions des transports.

Par rapport aux enjeux liés aux documents d'urbanisme communaux, nous le sentons bien, nous prenons une autre échelle et nous prenons sans doute une bonne échelle lorsque l'on parle d'urbanisme et donc de projection à moyen terme. Nous aurons un document qui sera unique, qui sera prospectif et qui sera stratégique puisqu'il ne se limitera pas aux zonages. Il y aura un certain nombre d'orientations qui seront décidées par nous. Nous les qualifierons à notre gré lorsque nous travaillerons sur ces points-là.

Vous avez tout un paragraphe important sur le rapport aux besoins de la population en matière de logements. Cela s'explique premièrement parce que c'est important, deuxièmement par le fait que nous avons obtenu une dérogation de la Direction Départementale des Territoires par rapport à notre PLH puisque nous aurions dû présenter une évaluation de notre Programme Local de l'Habitat ; nous ne l'avons pas fait parce que nous n'avons pas encore consolidé l'ensemble des données. Nous étions, là, un peu en retard et nous nous sommes engagés à faire en sorte qu'un des premiers thèmes qui serait traité dans la préparation du PLUi serait le thème de l'habitat, ce qui permet d'intégrer l'ensemble du dispositif tel qu'il est inscrit là.

Ensuite, nous précisons dans la délibération la cohérence entre nos futurs documents et le SCOT.

Sur les modalités de concertation, il y a une description que nous avons voulue suffisamment explicite, mais pas trop parce que, si nous nous bloquons sur des modalités trop précises et si nous voulons en changer, cela nécessite à chaque fois une délibération. Donc, là, vous le voyez, nous parlons des médias locaux, du site Internet, de la mise à disposition du public au siège de la CABA du « porter à connaissance » de l'État, de réunions publiques sans les qualifier au-delà.

Voilà ce que je pouvais préciser sur toute cette partie qui concerne les objectifs et les modalités de concertation avec les populations.

Les deux délibérations que je viens de vous présenter décrivent l'ensemble du dispositif.

Nous avons un sujet qui nécessite un zoom particulier, c'est le droit de préemption urbain.

Comme vous le savez, toute commune disposant d'un document d'urbanisme peut, sur tout ou partie de ses zones à urbaniser, avoir un droit de préemption par rapport aux déclarations d'intention d'aliéner que nous recevons tous dans nos communes. Ce droit est lié à la compétence. La compétence étant transférée à la Communauté d'Agglomération, chaque maire a perdu aujourd'hui cette compétence-là. Ce qui est indiqué dans la charte que nous avons vue tout à l'heure, c'est que pour chacune des déclarations d'intention d'aliéner, possibilité sera faite à chaque maire de demander au Président une subdélégation qui permettra à chaque maire d'exercer ce droit de préemption sur un projet qui concerne la commune et qui n'a pas nécessairement un intérêt communautaire. Sachant que pour l'intérêt communautaire c'est évidemment le Président lui-même qui pourra actionner ce droit de préemption urbain qui concerne quasiment la totalité des communes qui ont des documents d'urbanisme ou qui ont délibéré pour zoner un certain nombre de parcelles qui pourraient être éligibles. Il y a six communes qui ne sont pas concernées par cette disposition, ce sont : Carlat, Labrousse, Laroquevieille, Mandailles, Saint-Cirgues et Vezels-Roussy.

Dans la délibération est indiqué aussi un point important, c'est –nous en avons la possibilité et nous vous proposons de l'intégrer– un droit de préemption urbain dans les périmètres de protection rapprochée pour les prélèvements d'eau à destination de l'alimentation, c'est-à-dire pour nos prélèvements d'eau potable. Cela nous a semblé utile –cela ne signifie pas que nous l'utiliserons systématiquement– de nous permettre d'avoir cette possibilité de préempter sur un terrain qui se trouverait dans une zone sensible pour une raison ou pour une autre.

Cette délibération permet donc d'instaurer ce droit de préemption.

Dernier point. Nous avons aussi la possibilité –et nous l'avons retenue en Bureau Communautaire– de prescrire et d'intégrer dans le PLUi le Règlement Local de Publicité Extérieure (RLPE). C'est un document qui régit l'ensemble des dispositifs publicitaires sur un territoire donné. Aujourd'hui, nous avons un document qui ne concerne qu'Aurillac et Arpajon. Nous aurions pu en rester là puisqu'il y a une nécessité de l'actualiser parce que les modes de publicité changent ; vous avez vu que maintenant nous avons des panneaux lumineux et tout un tas de choses qui n'existaient pas précédemment, et puis les zones urbaines évoluent. Compte tenu d'une part qu'un certain nombre de zones d'activités sont à cheval entre plusieurs communes, je pense aux Quatre Chemins en particulier, Ytrac est concernée avec Naucelles, et on peut penser à d'autres entrées de l'Agglomération, compte tenu aussi que nous avons des zones touristiques importantes qui, demain, peuvent attirer des annonceurs qui voudraient implanter des panneaux publicitaires, la Conférence des Maires –puisque en fait le Bureau s'était interrompu et nous étions en Conférence des Maires ; il faut le dire comme cela parce que c'est une obligation d'avoir des conférences des maires– a décidé à l'unanimité de faire un règlement applicable sur la totalité du périmètre de la Communauté d'Agglomération. Nous verrons, quand nous en serons à la phase d'élaboration, comment les choses peuvent se mettre en place.

Je ne sais pas si vous savez ce qu'est un Règlement Local de Publicité. C'est un règlement qui va de zones avec la publicité la plus restreinte -en général dans les centres villes ou les centres bourgs- et qui progressivement lâche des possibilités, mais qui limite avec la définition des matériaux et la définition des tailles des dispositifs tout ce qui concerne la publicité et les enseignes puisque cela concerne aussi les enseignes sur les bâtiments.

Ce sera un des thèmes sur lequel nous aurons à travailler. C'est un document important et c'est un document essentiel pour la qualité du cadre de vie. C'est ce qui est indiqué dans la délibération. La qualité visuelle et paysagère des principaux axes structurants de la CABA et la valorisation des principaux centres historiques de nos différentes communes gagneront à ce que nous ayons un règlement qui soit adapté et actualisé.

Voilà, je vais m'arrêter là. Monsieur le Président, je crois que nous pouvons faire une pause et parler du marché dans un deuxième temps.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela vous permettra de reprendre votre souffle.

M. ROUSSY.- Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- En tout cas, merci à Michel ROUSSY parce que c'est un lourd travail. Cela demande à la fois beaucoup de travail et de concertation, d'écouter les uns et les autres pour essayer de trouver des solutions convenables pour tout le monde, ce qui n'est pas un mince objectif. C'est dans la suite du travail que nous faisons sur le SCOT où je vous rappelle que nous avons voulu avoir des objectifs assez généraux et ne pas nous ficeler et nous contraindre avec trop d'impératifs normatifs. Sur le PLUi, la démarche est la même, elle consiste à décliner les grandes orientations du SCOT et à ne pas, non plus, avoir des documents avec une accumulation de règles et de normes qui sont plutôt bloquants qu'autre chose.

En tout cas, merci pour ce travail que vous avez mené avec nos services et la bonne volonté de tous ceux qui sont ici parce que trouver des solutions communes, y compris sur les équilibres financiers, ce n'est pas une mince affaire. Pourvu que cela dure.

Y a-t-il des questions là-dessus ? M. ROUSSY me dit : « je les ai assommés ». Mais non, c'était passionnant. Ce n'était pas assommant, mais passionnant, et la suite le sera encore davantage. Et quand vous aurez, les uns et les autres, à présenter tout cela dans chacune de vos communes, cela va être encore mieux.

Pierre, tu veux dire quelque chose ? Je te laisse la parole.

M. MATHONIER.- Je vais m'associer aux remerciements de Jacques MÉZARD, Michel, pour ce travail important, surtout qui a été fait avec beaucoup de respect de chacune des communes, enfin je parle au moins pour la Commune d'Aurillac. C'était un travail difficile et délicat et qui a anticipé une disposition, mais je crois que c'était l'intérêt de tout le monde de pouvoir à la fois verser nos documents tels que nous avons souhaité les préparer et en même temps les intégrer et mettre en cohérence tous ces règlements parce que c'est l'essentiel, et je pense que ce sera dans l'intérêt de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération. Donc merci beaucoup, merci aussi aux services de la CABA, parce que je sais que ce sont des travaux fastidieux et beaucoup d'heures consacrées à des réunions de concertation et de discussion.

M. PICARD.- Monsieur le Président, moi je voudrais le remercier pour s'être déplacé jusqu'à Reilhac, devant le Conseil Municipal de Reilhac, où il a été bien accueilli, et le vote a été unanime.

M. LE PRÉSIDENT.- C'était une excellente initiative. Mais je crois que nous avons eu raison d'anticiper. Nous nous sommes posé la question longuement, nous avons pesé le pour et le contre, et finalement l'anticipation est une bonne chose du fait de l'attitude positive de chacun d'entre vous.

Je mets les quatre délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n° 2015/157, 2015/158, 2015/159 et 2015/160 sont adoptées à l'unanimité.

Je repasse la parole à M. le Premier Vice-Président sur le marché concernant ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 2015/161 : PROCÉDURE DE CONSULTATION POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA MISSION D'ÉTUDE, D'ANIMATION ET DE COORDINATION POUR L'ÉLABORATION D'UN PLUi-H SUR LE TERRITOIRE DE LA CABA

Rapporteur : M. ROUSSY

M. ROUSSY.- Nous avons la procédure de consultation à arrêter. Vous avez, dans le document, d'abord le montant que nous évaluons entre 300 000 et 500 000 €. Ce qui nous amène à une procédure d'appel d'offres ouvert, avec un certain nombre de phases. La subtilité des phases est que cela nous permet, s'il y a une difficulté à la fin de la phase 1, de la phase 2 ou de la phase 3, de cesser la collaboration avec le bureau d'études, sans qu'il y ait de contentieux financier, chacun restant libre de ses engagements.

Vous avez, par le biais du tableau, les différentes étapes que nous allons travailler avec le bureau d'études, à savoir :

- le diagnostic ;
- le Règlement Local de Publicité intercommunal ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable avec ses deux annexes : les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le Programme d'Orientation et d'Action (POA) ;
- les plans de zonages et la rédaction du règlement ;
- l'évaluation environnementale ;

N'apparaît pas là, parce que c'est transversal, le PLH, mais il y a bien, embarqué dans la demande, le Programme Local de l'Habitat.

Nous avons également prévu la possibilité d'avoir des marchés complémentaires qui permettront, si une commune veut s'engager dans la période sur une modification ou une révision, de pouvoir intégrer cela. C'est la CABA qui restera maître d'ouvrage, nous sommes bien d'accord, mais cela permet, la mise en concurrence étant faite et le dispositif calé, d'avoir facilement et très rapidement le même bureau d'études qui puisse intervenir pour votre compte sur votre commune.

Nous avons enfin le calendrier qui donne une idée du calendrier général de notre affaire :

- arrêt des orientations au plus tard au cours du 1^{er} trimestre 2019 ;
- approbation dudit PLUi-H par le Conseil Communautaire avant la fin de l'année 2019, si tout va bien, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur ROUSSY. Là-dedans, ce que vous voyez, c'est la dépense prévisionnelle qui s'établit entre 300 000 et 500 000 €. Si nous faisons le total de tout ce que nos collectivités ont payé pour élaborer des POS, des PLU et tous ces documents-là, vous vous rendriez compte que c'est absolument fabuleux et que si tout cet argent-là avait été mis sur de l'investissement nous aurions progressé de manière spectaculaire. Il faut dire que la diarrhée législative fait le bonheur de certains, mais qui sont peu nombreux.

Tout ce que nous pouvons espérer, c'est de sélectionner un bureau qui nous en donne pour notre argent. Pour le SCOT, c'est plutôt le cas ; en tout cas, le travail est bien fait. Mais, sinon, des fabriques de papiers collés, nous en avons connu un certain nombre.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/161 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à l'Administration Générale avec le renouvellement de mise à disposition du personnel de la collectivité au sein de l'Université d'Auvergne.

DÉLIBÉRATION N° 2015/162 : RENOUELEMENT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ D'AUVERGNE
Rapporteur : M. CORNET

M. CORNET.- Merci, Monsieur le Président. L'Association pour la Gestion des Enseignements Universitaires à Aurillac a été dissoute le 31 décembre 2009. Afin de permettre la poursuite de ce partenariat entre l'Université d'Auvergne, le Conseil Départemental et la CABA, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 17 décembre 2009, a adopté à l'unanimité l'intégration au sein des effectifs de la CABA des personnels de cette association et leur mise à disposition auprès de l'Université d'Auvergne.

Depuis, des mouvements de personnels ont été enregistrés et il convient, dans le cadre de ce partenariat, d'actualiser et de renouveler cette convention de mise à disposition. Le Conseil Communautaire a décidé d'accorder son soutien au fonctionnement de la licence « Langues étrangères appliquées » ouverte par le Centre Universitaire Jean-François Champollion à la rentrée 2014, sur le campus universitaire d'Aurillac, en mettant à disposition un des agents détachés, titulaire du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, auprès de l'Université d'Auvergne pour les 4/5^{ème} de son temps.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de renouveler la convention –que vous avez dans votre document– de mise à disposition de personnel de la collectivité auprès de l'Université d'Auvergne qui concerne 4 agents dont 3 sont titulaires du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et 1 de celui d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Ces derniers acceptent tous cette mise à disposition pour une durée supplémentaire de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 pour laquelle l'avis de la CAP compétente a été sollicité ;
- de signer une convention de mise à disposition de personnel de la collectivité, annexée à la présente délibération, au profit du Centre Universitaire Jean-François Champollion, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président chargé de l'Administration Générale et du Personnel à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

Il est bien entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur CORNET. Y a-t-il des interventions là-dessus ? Madame COSTES, vous avez la parole.

Mme COSTES.- Je voudrais dire un mot de la licence LEA qui se poursuit en deuxième année cette année à Aurillac. Il y a un agent de la CABA qui travaille à 20 % de son temps pour assurer le fonctionnement administratif de cette licence LEA sur le site universitaire, et les 80 % restant, elle les fait pour l'IUT.

Nous avons donc 4 agents qui travaillent au campus universitaire d'Aurillac, à l'IUT GEA et bio. Nous sommes en train de travailler pour l'implantation d'un troisième département à l'IUT qui sera un département de Sciences et Génie des matériaux. Nous sommes en train de monter un dossier avec les personnels de l'IUT, le maître de conférence, M. FEBVRE, et le maître de conférence en anglais, Mme JAMES. Avec 600 étudiants là-haut, tout fonctionne normalement et correctement.

M. LE PRÉSIDENT.- Espérons-le. Y a-t-il des questions là-dessus ?

Mme COSTES.- Je précise aussi qu'il y a le plateau A2EX qui est en train de se terminer et qui permettra aussi de développer l'enseignement par alternance en principe sur trois licences professionnelles.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. Il faudra en parler au cours de premier trimestre, parce que normalement les travaux portés par le Conseil Départemental devraient se terminer vers le mois de mars. Nous, ce que nous avons confié à POLYGONE est terminé, et les étudiants sont dans les logements. Mais le dossier lui-même, notamment son contenu pédagogique, mérite d'être affiné, et c'est un euphémisme.

Mme COSTES.- Nous y travaillons.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/162 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui est présentée par M. CORNET et qui porte sur une convention de gestion de l'action sociale en faveur des personnels de la CABA avec le COS du Pays Vert

DÉLIBÉRATION N° 2015/163 : CONVENTION DE GESTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS DE LA CABA AVEC LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PAYS VERT

Rapporteur : M. CORNET

M. CORNET.- Monsieur le Président, c'est une délibération importante puisque l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifié par la loi du 2 février 2007, définit l'action sociale ou individuelle comme un dispositif visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles dans les domaines de la restauration, du logement et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face quelquefois à des situations délicates.

Pour ce faire, l'assemblée délibérante peut décider de confier la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à un organisme à but non lucratif, une association nationale ou locale régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Notre collectivité a confié, par convention depuis sa création, la gestion de l'action sociale au profit de ses personnels au COS du Pays Vert. Pour sécuriser juridiquement ce dispositif, il convient aujourd'hui de préciser les conditions dans lesquelles ce comité exerce ses missions pour le compte de la CABA et des autres collectivités territoriales et organismes assimilés adhérents. Il y a eu des réunions qui ont été conduites avec la Ville d'Aurillac.

Dans ce cadre, un groupe de travail associant les représentants des collectivités adhérentes et les membres du Conseil d'Administration du COS a élaboré un cadre conventionnel réservé qu'il est proposé au Conseil Communautaire de valider pour les 4 prochaines années.

Il est important de signaler que ces tractations se sont passées dans un bon état d'esprit et que –c'est quand même important à noter– nous avons ramené le taux qui était de 1,75 % pour l'année 2015 à un taux de 1,50 %.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- de poursuivre la collaboration déjà instaurée avec le Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert pour la gestion de l'action sociale au profit des personnels de la CABA dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, et de l'aide aux agents en difficultés financières ;
- d'approuver les termes de la convention réactualisée suivant le projet annexé à la présente délibération qui a été présenté au Comité Technique lors de sa séance du 26 novembre 2015 ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention liant le COS à ses collectivités adhérentes, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de quatre ans, telle que jointe en annexe.

Les crédits nécessaires à la mise en application des mesures prévues par cette convention seront inscrits chaque année aux différents budgets de la collectivité.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Pour une fois que nous allons dépenser moins, nous ne pourrions que nous féliciter de cette négociation menée aussi par la Ville d'Aurillac de manière utile, et en particulier par M. TIBLE. Cela permet une solution raisonnable. Y a-t-il des questions là-dessus ? Il n'y en a point. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/163 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2015/164 : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PORTANT SUR LES RÉPARATIONS DU BASSIN LUDIQUE DU CENTRE AQUATIQUE DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous présente la délibération n° 164 qui concerne un protocole transactionnel portant sur des réparations au bassin ludique du Centre Aquatique du Bassin d'Aurillac.

J'essaie de synthétiser. Il y a peu de constructions où il n'y a pas quelques malfaçons et fissures ; l'expérience professionnelle ou d'élu me permet de le dire. Sur le Centre aqua-ludique il en a été ainsi, comme sur un certain nombre d'autres équipements. D'une manière générale, lorsque nous constatons des malfaçons, nous enclenchons une procédure judiciaire, ce dont la Chambre Régionale des Comptes nous a chaudement félicités parce qu'ils ne sont pas contents quand nous laissons passer des délais, à juste titre aussi.

Nous avons eu une expertise. L'expert n'a mis que 4 ans à déposer son rapport... Je ne vais pas considérer que c'était normal, mais il faut dire que nous demandions si nous n'étions pas plus experts que l'expert. Cela arrive aussi. Il a fait certaines constatations. Au-delà des constatations qui nécessitent un certain nombre de travaux, cela n'empêche pas le Centre Aquatique de fonctionner, ce qui est l'essentiel.

Il y a une procédure en cours. Nous avons essayé de trouver des solutions transactionnelles, et là nous en avons trouvé une sur le bassin ludique pour des réparations conformes d'ailleurs aux propositions des experts puisqu'il y a eu un spécialiste du béton. Simplement, sur le bassin ludique, il y a eu une estimation de 113 000 € de travaux de réparation, avec une clé de répartition du coût qui était celle définie par l'expert, soit :

- 65 % pour le maçon,
- 8,75 % pour les architectes,
- 8,75 % pour le contrôleur technique
- et 17,50 % pour le maître de l'ouvrage, ce qui m'a paru absolument scandaleux parce que je ne vois pas la responsabilité que nous pouvions avoir là-dedans.

J'ai donc fait dire que nous n'accepterions la transaction que dans la mesure où les autres parties assumeraient la responsabilité totale, ce qu'ils ont accepté parce que c'était juste. Comme quoi il faut être ferme.

Ce que nous vous proposons, c'est d'accepter cette transaction qui, d'ailleurs, à mon avis, aura une utilité pour le reste de la procédure, y compris sur la responsabilité.

Ces travaux qui devront être réalisés dans les meilleurs délais pourraient se faire pendant la fermeture de juin. Dans ce cas-là, il n'y aura pas de perte d'exploitation puisque, si l'on fait les travaux pendant la fermeture habituelle, ce qui a l'air d'être possible, cela devrait supprimer toute perte d'exploitation.

Voilà la proposition transactionnelle qui est faite. Dans la mesure où elle nous donne totalement satisfaction, je pense qu'il n'y a pas de raison de ne pas la mettre en application. D'où l'objet de cette délibération.

Monsieur DELAMAIDE, vous avez la parole.

M. DELAMAIDE.- C'est simplement pour dire que, pendant les périodes de fermeture technique, nous n'avons pas de recettes d'exploitation. Si ces travaux s'effectuent en juin pendant la fermeture technique, c'est parfait. S'ils devaient se prolonger, il vaut mieux que ce soit sur une semaine de juin où les recettes d'exploitation sont moitié moindres que quand elles se font dans les périodes comme les mois de juillet et août. Ce sera donc très marginal en perte de recettes pour la Communauté d'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Normalement, ce qui est prévu, c'est que cela tienne dans les dix jours. Si cela débordait d'un ou deux jours, ce n'est pas dramatique. Mais enfin l'objectif c'est que cela tienne pendant ces dix jours-là. Y a-t-il des questions là-dessus ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/164 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la dernière délibération. C'est M. CORNET qui la présente.

DÉLIBÉRATION N° 2015/165 : PERSONNEL – CHARGÉ(E) DE MISSION POUR LE PÔLE STEP ET PR

Rapporteur : M. CORNET

M. CORNET.- La dernière délibération que je dois vous présenter porte sur un chargé de mission pour le pôle STEP et PR. L'optimisation de la conduite des différentes installations de traitement des eaux usées, les problématiques liées à l'élimination des boues ainsi que les enjeux posés par l'adaptation des équipements aux exigences environnementales sans cesse en évolution justifient le renforcement temporaire de l'encadrement technique du service de l'assainissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire de recruter un agent non titulaire pour une durée de 3 ans, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les missions et les caractéristiques de cet emploi sont les suivantes :

Missions : Missions qualité/environnement pour les installations collectives de traitement des eaux usées, organisation et encadrement du pôle STEP et PR.

Caractéristiques :

- Statut : agent non titulaire, chargé(e) de mission pour le pôle STEP et PR
- Niveau de rémunération : IB 518, IM 445
- Régime indemnitaire correspondant à celui du grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe suivant les délibérations du Conseil Communautaire
- Régime de travail : temps complet
- Durée : 3 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur CORNET. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2015/165 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 12 octobre 2015

Y a-t-il des questions sur les décisions ? Il n'y en a pas.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Je vous souhaite donc une excellente nuit bien méritée.

(La séance est levée à 22 h 30)
